

Seraing, le 02 novembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 27 de la loi du 07 décembre 1998 organisant une police intégrée, je vous prie de vouloir ajouter à l'ordre du jour du Conseil de Police de ce lundi 14 novembre 2016 le point suivant :

Concerne : Dangerosité du carrefour entre la rue Mava et Six Bonniers à Seraing.

*Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Chef de Zone,
Mesdames, Messieurs les membres du conseil de Police,*

*Ce carrefour est dangereux, divers accidents s'y sont produits.
En cause, souvent, des refus de priorité de droite.*

C'est pourquoi je propose :

- 1. Un STOP, visible, marqué au sol, au bout de la rue Mava*
- 2. Une circulation unique de la rue des six Bonniers, entre la rue Mava et le nouveau rond point de la rue des six Bonniers, en cause une circulation croisée quasi impossible, stationnement des véhicules des riverains sur les deux trottoirs.*

En vous remerciant d'avance, je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Chef de Zone, Mesdames et Messieurs les membres du Collège de Police, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

*Carmelo Sciortino
Conseiller Communal & de Police*